

études proposées par moi et par d'autres députés qui ont parlé ici cet après-midi. Ces problèmes préoccupent vivement les Canadiens et ils causent de plus en plus de souci dans le monde entier.

M. Chatterton: Mon discours sera très bref, monsieur le président. Le député de Skeena a fait de bonnes observations au sujet de la zone de pêche de 12 milles et des eaux territoriales. C'est au milieu de 1964, si je me rappelle bien, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait déclaré en réponse à une question qu'il espérait voir établir les coordonnées avant Noël de cette année-là. J'ai été, naturellement, bien aise d'entendre le ministre des Pêcheries annoncer finalement aujourd'hui que dans quelques jours, le ministre des Affaires extérieures nous fera connaître des coordonnées et les lignes de base. J'en conclus que toutes les questions relatives aux traités et aux droits historiques auront fait, d'ici là, l'objet d'une étude.

Le député de Vancouver-Quadra a abordé aujourd'hui une question très litigieuse relative à Victoria métropolitain. Je veux parler de la répartition des prises de saumon coho et de saumon chinook entre les pêcheurs au filet, les chalutiers et les pêcheurs sportifs. Essentiellement, le problème est que la Commission internationale des pêcheries de saumon n'exerce pas d'autorité sur ces espèces. C'est donc, en quelque sorte au gouvernement canadien qu'il revient de résoudre le problème. On a demandé l'établissement d'un corridor le long de la côte du détroit de Juan de Fuca. Récemment, pour tenter d'atténuer le problème, je crois, on a fermé la zone 19 et une partie de la zone 20 à la pêche commerciale du saumon. Personne n'en a été satisfait; tout le monde est très malheureux. Le Conseil des Pêcheries de la Colombie-Britannique s'est opposé très énergiquement au précédent qu'on créait ainsi en violant les droits des pêcheurs marchands. Les chalutiers ont fait valoir que la mesure n'aidait personne, sinon les pêcheurs au filet. Le bureau de la conservation a annoncé que ses membres étaient très déçus parce que la clôture s'arrêtait au mauvais endroit. A l'heure actuelle, tout le monde est mécontent.

C'est, me semble-t-il, un problème ardu. Une partie du problème, cependant est que nous ne possédons pas de renseignements suffisants concernant les habitudes, notamment du saumon coho et du saumon chinook. D'autres recherches sont effectuées pour déterminer les habitudes de ces espèces, mais en principe, je crois que le ministre et les fonctionnaires ne se rendent pas compte depuis un certain temps de l'importance croissante de l'industrie de la pêche sportive. Je me rends

compte qu'il y a un conflit d'intérêts, c'est-à-dire qu'une certaine proportion de ces recherches doit être effectuée par les divers groupes intéressés.

Dans cette tentative—qui a échoué—en vue d'apaiser le bureau de conservation, je crois qu'on a oublié le problème fondamental d'une catégorie de pêcheurs de la côte du Pacifique et le fait qu'il y a trop de pêcheurs pour les ressources disponibles. Si on peut trouver une solution à ce problème qui est effectivement une restriction des permis, je crois que les intéressés réussiront à régler l'autre problème concernant la division des saumons chinook et coho.

J'avertis le ministre que ses efforts en vue d'un arrangement approprié ne réussiront pas. Toute tentative de ce genre ne réussira que si la question de la limitation des permis est aussi résolue. Je le répète, à mon avis, le ministère a sous-estimé l'importance du sport de la pêche qui est en expansion, et ce non seulement du point de vue juridictionnel du ministère proprement dit, mais aussi de celui de l'économie globale du littoral occidental et, en particulier, de la région de Victoria.

Il ne me reste qu'à parler de l'aménagement des quais destinés aux pêcheurs commerciaux et, singulièrement, le quai des pêcheurs de Victoria. J'ignore si le ministre a reçu des plaintes à ce sujet. On a cependant fait beaucoup de publicité autour de cette question, à Victoria. J'ai sous les yeux une pétition signée par quelque 200 pêcheurs marchands. Voici son préambule:

Nous, soussignés, vous adressons cette pétition, car vous êtes notre représentant au palier fédéral...

Cette pétition, soit dit en passant, a aussi été expédiée au député de Victoria.

... afin que vous puissiez vous renseigner sur les installations insuffisantes de quaiage pour la flotte de pêche commerciale de Victoria. La flotte qui s'accroît sans cesse exige plus de quais, car à l'heure actuelle les bateaux ancrés sur quatre rangées. Cette condition cause des dommages en raison du trafic passant dans le port et crée aussi des risques d'incendie.

Je me rends compte que l'affectation de fonds à cette fin ne relève pas directement du ministre des Pêcheries. Néanmoins, j'estime, que le ministre a l'obligation de faire mener une enquête sur la situation et ensuite d'exercer son influence auprès du ministre des Transports afin qu'on s'efforce de rendre disponibles les installations nécessaires.

Le titre suivant faisait la manchette dans le numéro du 18 février du *Times* de Victoria: «Les pêcheurs protestent contre l'encombrement au quai de la ville.» La nouvelle en soi est assez alarmante. Je suis allé me rendre compte de la situation sur les lieux et j'espère